

# Les prix de l'électricité pour DRIVE pro 3 ans

Prix novembre 2019 (\*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

## 1. PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 3 ANS

		3 ANS
<b>NORMAL</b>		
Redevance fixe (€/an)		90,00
Prix par kWh (c€/kWh)		5,650
<b>BIHORAIRE</b>		
Redevance fixe (€/an)		90,00
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)		6,672
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)		4,631
<b>EXCLUSIF NUIT</b>		
Prix par kWh (c€/kWh)		5,163

## COUTS ENERGIE VERTE ET COGÉNÉRATION

		2019		
		Région wallonne	Région flamande	
Coûts énergie verte (1)	(c€/kWh)	2,647	2,043	
Coûts cogénération (1)	(c€/kWh)	-	0,280	

## 2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION						TRANSPORT
	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Tarif prosommateur (3)	
<b>Région wallonne</b>	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
AIEG	6,91	7,30	5,50	4,74	21,81	-	3,44
AIESH	10,63	10,95	7,00	5,97	14,76	-	3,44
ORES (Brabant wallon)	8,48	9,03	4,96	3,96	13,30	-	3,44
ORES (Est)	11,38	12,15	6,90	5,54	13,30	-	3,44
ORES (Hainaut Electricité)	9,62	10,16	6,28	5,28	13,30	-	3,44
ORES (Luxembourg)	10,05	10,71	5,98	4,77	13,30	-	3,44
ORES (Mouscron)	8,51	9,05	5,15	4,14	13,30	-	3,44
ORES (Namur)	9,82	10,43	5,93	4,82	13,30	-	3,44
ORES (Verviers)	11,51	12,19	7,33	6,08	13,30	-	3,44
PBE	8,48	9,03	4,96	3,96	13,30	-	3,44
REGIE DE WAVRE	9,95	10,68	8,35	8,35	17,43	-	3,44
TECTEO - RESA	8,15	9,19	4,67	3,96	22,06	-	3,44
<b>Région flamande</b>	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
DNB BA	3,68	3,68	3,68	3,68	686,17	-	0,64
FLUVIUS ANTWERPEN	10,35	10,35	7,77	2,64	3,86	71,31	1,83
FLUVIUS LIMBURG	9,97	9,97	8,23	3,54	4,33	70,65	1,79
GASELWEST	14,34	14,34	9,63	3,25	3,86	90,28	1,88
IMEWO	11,39	11,39	7,63	2,65	3,86	74,50	1,90
INFRAZ WEST	11,20	11,20	9,01	3,86	4,33	76,72	1,85
INTERGEM	9,70	9,70	6,44	2,28	3,86	63,81	1,81
IVEKA	11,45	11,45	8,19	2,81	3,86	74,21	1,59
IVERLEK	11,80	11,80	8,15	2,77	3,86	75,55	1,77
IVEG	11,48	11,48	8,99	4,11	4,33	81,51	2,06
PBE	11,41	11,41	8,73	4,52	4,33	76,31	1,86
SIBELGAS NOORD	12,84	12,84	9,31	3,39	3,86	84,70	1,99

### 3. SUPPLÉMENTS

Gestionnaire du réseau de distribution	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (4)	Redevance raccordement (4)	Total Suppléments
<b>Région wallonne</b>				
AIEG	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
AIESH	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Brabant wallon)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Est)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Hainaut Electricité)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Luxembourg)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Mouscron)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Namur)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
ORES (Verviers)	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
PBE	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
REGIE DE WAVRE	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
TECTEO - RESA	0,19261	0,33863	0,07500	0,60624
<b>Région flamande</b>				
DNB BA	0,19261	0,16126	-	0,35387
FLUVIUS ANTWERPEN	0,19261	0,14120	-	0,33381
FLUVIUS LIMBURG	0,19261	0,24322	-	0,43583
GASELWEST	0,19261	0,16508	-	0,35769
IMEWO	0,19261	0,18830	-	0,38091
INFRAX WEST	0,19261	0,15465	-	0,34726
INTERGEM	0,19261	0,20468	-	0,39729
IVEKA	0,19261	0,01756	-	0,21017
IVERLEK	0,19261	0,18005	-	0,37266
IVEG	0,19261	0,04773	-	0,24034
PBE	0,19261	0,28318	-	0,47579
SIBELGAS NOORD	0,19261	0,33092	-	0,52353

Cotisation Fonds Énergie (5)	€/mois
<b>Région flamande</b>	
Professionnel (basse tension)	8,06

### Cotisation Fonds Énergie (5)

#### Région flamande

€/mois

- (\*) Prix valides pour tout contrat conclu entre le 1er novembre 2019 et le 30 novembre 2019 et commençant au plus tard le 31 mai 2020.
- (1) Ces coûts sont calculés de la manière suivante:  $Q \times P_c$  pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande.  $Q$  correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélevements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération.  $P_c$  correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.
- (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 23 octobre 2019, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, QWaPE et BRUGEL).
- (3) Le tarif consommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau basse tension et disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif consommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : [www.VREG.be](http://www.VREG.be)
- (4) Pas soumis à la TVA.
- (5) Les revenus de la Cotisation Fonds Energie sont destinés au Fonds Énergie et financent entre autres la problématique des certificats (96,9%), la VREG (1%) et la chaleur verte (2,1%). Au plus vite ces dettes seront remboursées, au plus vite cette cotisation diminuera. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Elle s'applique par point de prélevement sur le réseau de distribution de l'électricité, sur le réseau de transport local de l'électricité et sur un réseau fermé de distribution d'électricité. Pour de plus amples informations : [www.Flandre.be](http://www.Flandre.be).

Drive pro est une offre réservée aux clients professionnels propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment. Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélevement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE pro 3 ans: sources d'énergie renouvelables (100 %).